

## 45 - Chauffage Urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Programme des travaux de mise en conformité 2016

**Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur** : La Ville a délégué par contrat d'affermage à la Société SEVE la gestion du service public de production, de transport et de distribution de chaleur. Les investissements nécessaires à la réalisation des mises en conformité des installations sont à la charge de la Ville. Deux lignes budgétaires sont prévues dans le budget annexe du chauffage urbain.

Le programme des travaux de mise en conformité pour l'année 2016 a été établi sur la base d'une enveloppe financière comme suit :

<b>Ligne 23.2315.00C5057.30900</b> <b>Pour les travaux amortissables sur 30 ans</b> <b>Montant : 84 459 €</b>
Installation d'un système de refroidissement en circuit fermé sur pompes réseau Amélioration du rendement de récupération de l'échangeur 3
<b>Ligne 23.2315.00C6794.30900</b> <b>Pour les travaux amortissables sur 15 ans</b> <b>Montant : 278 710 €</b>
Poursuite de l'installation des compteurs communicants dans les sous-stations Sécurisation du site de la chaufferie urbaine par installation de dispositifs anti-intrusion (clôtures, télésurveillance)

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à approuver le programme technique de travaux prévisionnels pour l'année 2016.

**«M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 54  
Contre : 0  
Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 11 avril 2016.*